

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du mardi 10 novembre 2020

Présents : 26
Représentés : 6 (R. BACQUELIN, E. CARENCO, C. MADELEINE, I. PALMIERI, A. ROUTIN, B. WILLIGENS)
Absent : 1 (A. DOGLIONI)

* Madame Sandrine SABY est nommée **secrétaire de séance**.

Le Conseil Municipal :

*** SUR PROPOSITION DE LUC BERTHOUD, MAIRE :**

➤ **à l'unanimité :**

- * décide la gratuité d'accès au nouvel outil numérique du territoire M.A.R. Motte-Servolex jusqu'au 31 décembre 2021 ;

➤ **à l'unanimité :**

- * approuve les termes de la convention financière à passer entre la Commune et l'OGEC de l'école Saint-Jean, relative à la prise en charge des élèves motterains inscrits en classes élémentaires et maternelles, à l'exception des élèves de moins de 3 ans et autorise Monsieur le Maire à la signer ;

- **prend acte** du rapport de la Société Publique Locale d'Efficacité Énergétique OSER pour l'exercice 2019 ;

- **prend acte** du rapport de la Société Publique Locale de la Savoie pour l'exercice 2019 ;

➤ **à l'unanimité :**

- * approuve l'incorporation dans le domaine privé communal des parcelles suivantes et cadastrées : D n° 298, E n° 581 et n° 503, F n° 334, n° 561, 571 et 574, G n° 629 et H n° 7, d'une superficie totale de 11 105 m² et autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté d'incorporation et les actes administratifs nécessaires à ces acquisitions ;

➤ **à l'unanimité :**

- * approuve l'acquisition à Mme Raymonde CLER des parcelles cadastrées BL n° 98p pour 17 m², n° 100 pour 76 m² et n° 101 pour 31 m²,
- * autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette acquisition et à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant ;

➤ **à l'unanimité :**

- * approuve la cession à Mme Raymonde CLER des parcelles communales cadastrées BL n° 104p pour 34 m² et n° 103 pour 39 m²,
- * autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession et à intervenir à la conclusion de l'acte authentique correspondant ;

- **prend acte** de la communication du rapport annuel d'activités 2019 de Grand Chambéry comprenant notamment les rapports sur la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement et d'élimination des déchets.

* **SUR PROPOSITION DE HÉLÈNE JACQUEMIN, ADJOINTE :**

➤ **par 31 voix pour et 1 non part au vote (J. EVROUX) :**

- * valide le tableau récapitulatif des aides aux particuliers pour les vélos à assistance électrique et leur accorde les montants proposés ;

➤ **à l'unanimité :**

- * valide la demande de subvention présentée pour l'acquisition d'un broyeur de végétaux et accorde le montant proposé ;

➤ **à l'unanimité :**

- * valide le tableau récapitulatif des aides aux agriculteurs pour le recours aux bonnes pratiques agricoles et accorde le montant de subvention proposé.

* **SUR PROPOSITION DE DENIS CALLEWAERT, CONSEILLER DÉLÉGUÉ :**

➤ **prend acte** du Débat d'Orientation Budgétaire 2021 ;

➤ **à l'unanimité :**

- * approuve la décision modificative n° 2 et la répartition des crédits telle que présentée ;

➤ **à l'unanimité :**

- * admet en non-valeur les créances communales détaillées ci-dessus et précise que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au budget communal 2020, à l'article 6541 Créances admises en non valeur ;

➤ **à l'unanimité :**

- * admet en non-valeur le montant de taxe d'aménagement irrécouvrable soit 594 € et autorise le comptable chargé du recouvrement à apurer ses prises en charge pour le compte de la collectivité ;

➤ **à l'unanimité :**

- * décide de prolonger son adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion de la Savoie avec le groupement SOFAXIS/CNP pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021,
- * approuve l'avenant n° 2 à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires avec le Centre de Gestion de la Savoie, prévoyant la prolongation de la convention initiale pour une année supplémentaire et la reconduction des modalités de calcul de la contribution financière annuelle pour l'année 2021,
- * autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant précité avec le Centre de Gestion de la Savoie et tous actes nécessaires à cet effet ;

➤ **à l'unanimité :**

- * approuve la constitution d'un groupement de commandes entre la ville de La Motte-Servolex, Grand Chambéry, Savoie Déchets, le Centre Communal d'Action Sociale de Chambéry, les villes de Chambéry, Saint-Cassin, La Ravoire, Cognin, Montagnole, Bassens, Barberaz, Sonnaz, Lescheraines,
- * approuve les termes du projet de convention constitutive de groupement de commandes telle qu'annexé au présent rapport,
- * accepte le rôle de coordonnateur du groupement par la ville de Chambéry,
- * autorise Monsieur le Maire ou son représentant habilité à signer ladite convention et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération,
- * autorise Monsieur le Maire ou son représentant habilité à préparer, passer et signer les accords-cadres mono-attributaires à bons de commande dans les conditions exposées au présent rapport.

Fait à La Motte-Servolex,
le 12 novembre 2020

Le Maire



Luc BERTHOUD